

APPEL À CANDIDATURES

Excellence et Attractivité

**Renforcer le sourcing, l'orientation et la fidélisation des
jeunes et des prospects**

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2024

SOMMAIRE

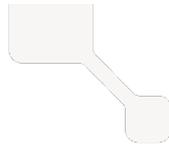
PARTIE I – Informations générales

- 1 PRÉSENTATION** DU CCCA-BTP
- 2 CONDITIONS** D'ÉLIGIBILITÉ ET RECEVABILITÉ
- 3 MODALITÉS** DE SELECTION
- 4 CONSTITUTION** DES DOSSIERS DE REPONSE
- 5 MODALITÉS** D'ACCOMPAGNEMENT
- 6 MODALITÉS** DE FINANCEMENT
- 7 NOTIFICATION ET CONVENTIONNEMENT**
- 8 DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITE**

SOMMAIRE

PARTIE II – Spécificités de l'appel à candidatures

- 1 L'APPEL A CANDIDATURES**
- 2 DURÉE DE L'APPEL A CANDIDATURES**
- 3 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT**
- 4 COMMUNICATION DES DOSSIERS**

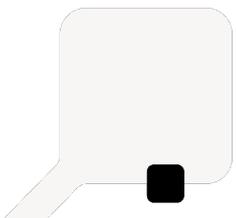


PARTIE I

Informations générales

Excellence et Attractivité

**Renforcer le sourcing, l'orientation et la fidélisation des
jeunes et des prospects**



1 – PRESENTATION DU CCCA-BTP

Le CCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics eux-mêmes, le CCCA-BTP développe depuis plus de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance et fait de l'innovation un marqueur fort de son action, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers du bâtiment et des travaux publics et aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction sur leur territoire. Le CCCA-BTP crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD...). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes du CAP au diplômes d'ingénieurs et des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Depuis 2019, le CCCA-BTP finance l'innovation et l'expérimentation grâce aux appels à projets.

En complément de ces actions soutenant le développement de la formation professionnelle initiale, notamment de l'apprentissage et de la formation continue aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, des appels à candidatures permettent aux organismes de formation du BTP d'accéder à des dispositifs financés par le CCCA-BTP.

En 2024, le Conseil d'Administration du CCCA-BTP a validé un budget de 8 millions d'euros dédié au financement des Appels à candidatures.

C'est dans ce contexte que le CCCA-BTP engage cet appel à candidatures ayant pour objet de :

Renforcer le sourcing, l'orientation et la fidélisation des jeunes et des prospects

- **Pilotage et coordination des appels à candidatures**

Le pilotage stratégique des appels à projets et à candidatures est assuré par le Secrétaire Général du CCCA-BTP, la direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) pilote la structuration, l'organisation et la mise en œuvre des appels à projets et appels à candidatures en collaboration avec :

- Le pôle Finance et Sécurisation des risques (PFS),
- La direction des Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle (DAJVI).

L'expertise Métiers est apportée par l'une ou/et l'autre des deux directions suivantes selon la thématique de l'appel à candidatures :

- La direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP),
- La direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS).
- La Direction des Appels à Projets et des Expérimentation (DAPEX),

Cet appel à candidatures sera suivi par la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) pour la partie métier ainsi que par la Direction des Appels à Projets et des Expérimentation (DAPEX) pour la partie pilotage, management de projets et responsable budgétaire des appels à projets et à candidatures. Le pôle Sécurisation et Financements (PFS) quant à lui assurera la gestion et le contrôle financier des justificatifs en lien avec la subvention allouée.

2 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE RECEVABILITE

L'appel à candidatures est ouvert à tous les organismes de formation en apprentissage préparant aux métiers du BTP. Ces derniers peuvent être organisés en un ou plusieurs sites de formation.

- **Les conditions de recevabilité :**

Les projets reçus hors délais et/ou incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées à l'article 4 du présent cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

- **Les conditions d'éligibilité :**

L'OF-A candidat doit démontrer entrer dans au moins une des catégories suivantes :

- Soit, il justifie d'un nombre minimal de 50 jeunes en apprentissage aux métiers du BTP et d'au moins une section dédiée aux premiers niveaux de formation ;
- Soit, il compte au moins 50 % des jeunes formés en apprentissage aux métiers du BTP ;
- Soit, il place au moins 75 % des jeunes en contrat d'apprentissage dans les entreprises du BTP.

3 – LES MODALITES DE SELECTION

- **Process global d'analyse, d'évaluation et de sélection des projets**

1/ Une commission de présélection pluri-compétences

Sous la responsabilité de la Direction des Appels à Projets et Expérimentation (DAPEX), la commission de présélection est composée d'évaluateurs émanant de plusieurs directions du CCCA-BTP permettant une analyse et une évaluation complète. Ainsi chaque dossier est évalué en moyenne par quatre à six personnes représentant au-moins trois directions distinctes et à minima : la direction des Appels à Projets et des Expérimentations, la direction métier en charge de la thématique de l'appel à projets et le pôle performance et sécurisation dont l'expertise est essentiellement financière.

La commission de présélection procède à l'examen et à l'évaluation technique des candidatures et propose les résultats de cette étude au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP), ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

Tous les dossiers sont évalués, après examen de la recevabilité, selon les critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés ci-dessus et sont présentés en GTP.

- **Les demandes de précisions éventuelles**

Lors de la phase

1/ Commission de présélection

La Direction des Appels à Projets et des Expérimentations se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats, en général sous format -mail.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à adresser par mail un dossier complémentaire qui sera réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre la candidature.

Les dossiers avec apports complémentaires seront de nouveau analysés par la commission de présélection avant d'être présentés en GTP pour avis.

2/ Un Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures invitées selon les thématiques des appels à projets et à candidatures, ainsi que les directions présentes lors des commissions de présélection. Le président et le secrétaire

général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur tous les projets recevables et éligibles. Ces avis argumentés peuvent être favorables ou défavorables et sont alors portés en Conseil d'administration.

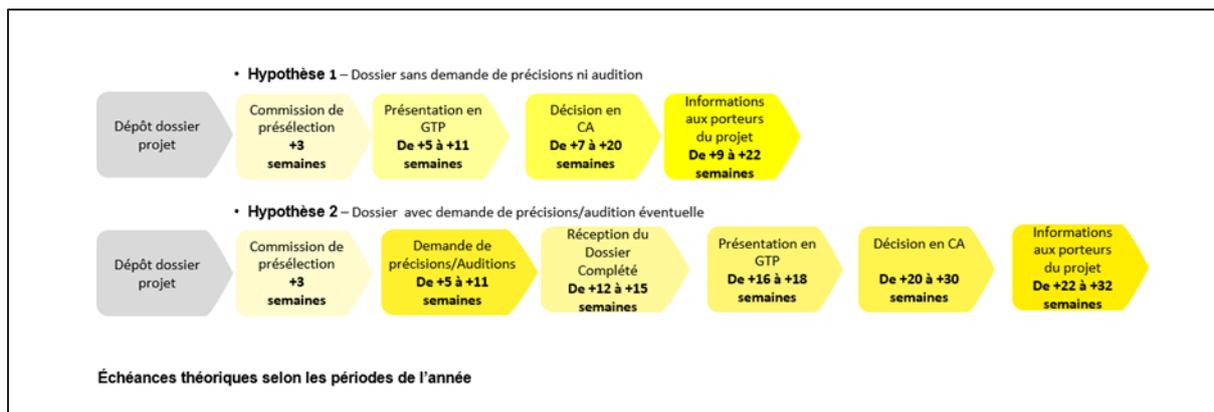
Le contrôleur général de l'État et/ou le commissaire du gouvernement est invité à cette phase de sélection.

3/ Le Conseil d'administration

La Direction des Appels à Projets et des Expérimentations présente les candidatures vues en GTP et porte les avis du GTP en Conseil d'administration. En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et leur financement ainsi que celles à exclure. Cette phase est la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.



Schéma du processus de sélection



Les organismes de formation retenus seront ceux qui répondront aux critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés dans le présent cahier des charges.

4 – CONSTITUTION DES DOSSIERS DE REPONSE

Les réponses devront impérativement être déposés complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat ne sera pas en capacité de déposer sa candidature.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

- **Constitution du dossier de réponse**

Le dossier complet de réponse comporte :

Le dossier candidature

- La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration ;**
- Une lettre de motivation du candidat incluant les argumentations permettant de valoriser sa demande
- La candidature du candidat : son parcours, sa capacité à déployer le candidature (technique, humaine, matérielle ...), sa proposition d'intégration de la candidature dans son projet d'établissement.
- Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé)
- Un justificatif d'entrée dans au moins une des catégories de recevabilité prévue à l'article 2 du présent cahier des charges. (Base de données, fichier Excel, extrait YParéo...)

La partie II du présent cahier des charges – Spécificités de l'appel à candidatures – spécifie la « proposition de parcours et organisation » attendue pour cet appel à candidatures.

- **Pièces administratives et financières à déposer dans l'espace Candidat**

Il est précisé que ces pièces sont à déposer en une seule fois lors de la création du compte candidat et doivent être mises à jour annuellement. Ces pièces sont communes aux appels à projets et à candidature à savoir :

- La présentation de l'organisme
- Le projet d'établissement en cours
- Le dernier rapport d'activités
- Les comptes annuels certifiés par le commissaire aux comptes
- Les statuts
- L'organigramme de la structure
- L'attestation de responsabilité civile du candidat
- L'extrait Kbis (ou déclaration d'activité ou d'association ou INSEE) du candidat
- La copie du résultat favorable de l'audit initial et de surveillance en cas de certification QUALIOPI.

D'autres documents peuvent être demandés selon la nature de l'appel à candidatures, il convient, le cas échéant, de se rapporter à la partie II du présent cahier des charges – Spécificités de l'appel à candidatures.

L'ensemble des pièces administratives, financières et le dossier de candidature sont à charger sur le site www.appels-a-projets@cccabtp.fr dans l'appel à candidatures concerné ainsi que sur l'espace candidat.

5 – LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENTS DU CCCA-BTP

L'accompagnement des lauréats pourra prendre deux formes :

- L'accès à une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pilotée par le CCCA-BTP, pour aider les lauréats à mettre en œuvre l'action portée au travers de l'appels à candidatures.

Ou

- **Accompagnement direct** du CCCA-BTP.

Cet accompagnement pourra s'illustrer à travers deux modalités :

- Le versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature directement par une équipe projet interne ou la possibilité d'être accompagné par un prestataire expert choisi par l'OF.A.

Et/ou

- L'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (apporter des préconisations, analyser la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur etc.) ; De plus, les équipes métiers pourront éventuellement mettre à disposition leurs réalisations (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.).

La modalité choisie pour cet appel à candidatures est spécifiée dans la partie II Spécificités de l'appels à candidatures.

6 – LES MODALITES DE FINANCEMENT

- **Les dépenses éligibles à financement**

Les dépenses éligibles prises en compte démarrent à partir de la date de validation de la candidature par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

- Elles recouvrent les coûts liés au Déploiement du Dispositif et notamment :
- Les dépenses de personnel affectés au déploiement du dispositif du CCCA-BTP. Elles doivent être clairement identifiées dans le budget ;
- Les dépenses de sous-traitance liées à la production intellectuelle doivent être clairement mentionnées dans le budget du dossier de la candidature. Pour rappel dans le cas d'une sous-traitance, le prestataire doit inclure dans sa prestation la montée en compétences de l'équipe projet.

- Les prestations annexes de type diagnostic et audit ;
- Les dépenses de campagnes, de promotion, ou de communication (y compris les dépenses dans l'évènementiel).

Les dépenses non éligibles à financement

- Les dépenses non éligibles sont :
 - La réalisation de travaux, l'achat d'équipements ou de mobiliers ;
 - Les frais de déplacement, restauration et hébergement des prestataires.

Le financement sera versé en plusieurs tranches selon le montant total de la Subvention :

- **Pour les Subventions inférieures à 100 K€** deux tranches de versement sont prévues :
- La première tranche de 40 % à la signature de la convention ;
- La deuxième tranche de 60 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs des dépenses.

Pour les Subventions supérieures à 100 K€ et inférieures à 1 M€, trois tranches de versement sont prévues :

- La première tranche de 40 % à la signature de la convention ;
- La deuxième tranche de 40 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
- La troisième tranche de 20 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs des dépenses engagées.

Pour les Subventions supérieures à 1 M€, quatre tranches de versement sont prévues :

- La première tranche de 25 % à la signature de la convention
- La deuxième tranche de 25 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
- La troisième tranche de 30 % la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
- La quatrième tranche de 20 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs de dépenses engagées.

Réponse au Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF)

Les Organismes de formations Bénéficiaires s'engagent à compléter et transmettre au CCCA-BTP le BVOF aux échéances indiquées sur le formulaire BVOF.

7 – NOTIFICATION ET CONVENTIONNEMENT

Après décision du conseil d'administration, les lauréats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les modalités d'accompagnement prévus par le CCCA-BTP.

Dans le cas de l'accompagnement direct du CCCA-BTP, une convention de subventionnement sera établie avec chaque lauréat et avant tout engagement opérationnel.

- Elle précisera notamment les éléments suivants :

- Les objectifs et indicateurs du dispositif
 - Les modalités de déploiement du dispositif
 - Le suivi du dispositif
 - Les engagements du bénéficiaire
 - Les actions de communication du dispositif
 - Les garanties administratives
 - Les données personnelles
 - Les manquements, inexécutions, litiges
 - Les pièces jointes diverses (planning de l'action, équipe projet, budget prévisionnel etc...)
 - Et tout autre élément spécifique à l'accompagnement nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.
- **Les dossiers non sélectionnés**

Après décision du Conseil d'administration, les candidats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les raisons motivant la non-sélection de leur projet, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à candidatures du CCCA-BTP.

8 - DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITE

- **Transparence, régularité et égalité de traitement**

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

- **Responsabilité**

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

- La transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets ;
- La perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- D'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à projets.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.



PARTIE II

SPECIFICITE DE L'APPEL A CANDIDATURES

Excellence et Attractivité

Renforcer le sourcing, l'orientation et la fidélisation des jeunes et des prospects

4 sous thèmes au choix

- Diagnostic et plan d'actions de l'organisation commerciale
- Accompagnement à l'orientation et à la définition du projet professionnel des jeunes
- Optimisation du réseau d'anciens (Alumni)
- Opération Sourcing Novatrice avec avant-première de Cinéma

1 – L'APPEL A CANDIDATURES

- **Contexte et nécessité d'action pour les organismes de formation**

Depuis la réforme de l'apprentissage de 2018, les organismes de formation aux métiers du BTP ont dû s'adapter à un marché de plus en plus concurrentiel. Ce changement d'environnement impose aux organismes de formation de redoubler d'efforts pour se démarquer et attirer de nouveaux apprentis tout en fidélisant ceux déjà en formation.

Fidélisation des apprentis actuels et recrutement de nouveaux apprentis

Les organismes de formation en apprentissage aux métiers du BTP forment chaque année plus de 105 000 apprentis, en plus des apprenants de la formation professionnelle continue. De nombreux jeunes quittent ces dispositifs pour une insertion professionnelle réussie, mais leur potentiel reste souvent sous-exploité par les organismes de formation. Les anciens apprenants représentent un levier formidable pour améliorer l'attractivité des formations et offrir aux entreprises un vivier de jeunes professionnels qualifiés et immédiatement disponibles.

Optimisation du parcours client

Afin de maximiser leur valeur ajoutée et la satisfaction de leurs clients, les organismes de formation doivent impérativement renforcer leur efficacité à chaque étape du parcours des jeunes : depuis l'attractivité initiale et le recrutement, en passant par l'orientation et la formation, jusqu'à l'intégration en entreprise et la fidélisation à long terme. Le CCCA BTP accompagne ces organismes dans l'optimisation de leur parcours client pour répondre à ces enjeux cruciaux.

Valorisation et fidélisation des anciens apprenants

La création et l'animation d'un réseau d'alumni exigent une organisation spécifique capable de structurer cette démarche, de mobiliser les acteurs concernés et de dynamiser la communauté. Ce réseau permettra de maintenir un lien fort avec les anciens apprenants, de les engager comme ambassadeurs des formations et de faciliter leur retour en formation continue ou leur implication dans des projets professionnels.

C'est dans ce contexte que le CCCA-BTP lance un appel à candidatures pour permettre aux organismes de formation en apprentissage aux métiers du BTP de bénéficier de son soutien et de son expertise. Cet accompagnement vise à renforcer les actions sur l'attractivité, le recrutement, l'orientation et la fidélisation des jeunes, tout en construisant des parcours clients optimisés et durables.

En synthèse, il est essentiel pour les organismes de formation de se concentrer sur l'ensemble du cycle de vie des apprentis et anciens apprenants, de leur première rencontre avec la formation jusqu'à leur intégration et leur fidélisation en tant que professionnels, pour renforcer leur compétitivité et leur pertinence sur le marché de la formation professionnelle.

- **Objectifs et finalité**

L'objectif de cet appel à candidatures est de permettre aux organismes de formation du BTP (OFA BTP) de s'engager dans un dispositif visant à renforcer leur efficacité opérationnelle et leur attractivité. Ainsi l'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé permettra de recruter de futurs apprenants et/ou de permettre aux apprenants sortants une meilleure insertion professionnelle ou poursuite d'études, notamment.

Le CCCA BTP fournira une assistance conseil en amont pour évaluer la faisabilité et la mise en œuvre des actions prioritaires, conformément à la stratégie de l'OF BTP.

Fort de ses expériences des années précédentes le CCCA-BTP et les experts de la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) ont conçu un dispositif d'accompagnement composé de quatre thèmes complémentaires pour optimiser la performance commerciale d'un organisme de formation en apprentissage (OFA) aux métiers du BTP.

L'expérimentation inclut le choix de 2 sous- thèmes minimum, chaque OF BTP pouvant décider de l'ordre des dispositifs à mettre en œuvre. L'objectif est de mener à bien ces déploiements dans un délai de deux ans, durée de la convention de subventionnement.

Le CCCA BTP prendra en charge les heures de coordination et le temps administratif nécessaires tout au long de la mise en œuvre du dispositif ainsi que le recours à un prestataire, et ce dans la limite du budget mentionné dans chaque thème du présent cahier des charges. Ces prises en charge devront être justifiées lors des comités de pilotage (COPIL) pour bénéficier des tranches de subvention prévues dans la convention.

Chaque OF.A peut ainsi **choisir deux sous-thèmes minimum** d'accompagnement qu'il souhaite mettre en place parmi les quatre présentés ci-dessous :

Thème 1/ Diagnostic et plan d'actions de l'organisation commerciale

Objectifs :

- Évaluer de manière critique l'efficacité actuelle des stratégies commerciales et des processus de vente de l'OFA,
- Identifier les zones d'amélioration pour accroître l'efficacité et la performance des équipes commerciales.

Finalité :

Améliorer la performance commerciale de l'OFA pour augmenter le nombre d'inscriptions, renforcer la satisfaction « client » et assurer une meilleure allocation des ressources, contribuant ainsi à la pérennité et au développement de l'OFA.

Livrable du diagnostic réalisé :

Un rapport d'audit et une proposition de plan d'actions sur les axes suivants :

- Le sourcing novateur
- L'accompagnement à l'orientation et à la définition du projet professionnel du jeune
- L'amélioration du parcours « client »
- L'optimisation du réseau des anciens

L'accompagnement de la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) est détaillé dans l'annexe 1 jointe à ce cahier des charges.

L'OFA aura le choix du prestataire qu'il souhaite solliciter pour la mise en œuvre du dispositif du CCCA-BTP dans le respect de la méthodologie voulue par le CCCA-BTP. A ce titre, le prestataire devra accepter les règles de pilotage décidées par le CCCA-BTP et managées par la Direction des Appels à Projets et Expérimentations (DAPEX).

Budget alloué pour ce thème et par site de formation : 15 000 € TTC

Thème 2/ Accompagnement à l'orientation et à la définition du projet professionnel des jeunes

Objectif :

- Offrir aux jeunes un accompagnement personnalisé pour les aider dans leur orientation et la définition de leur projet professionnel
- Mettre en œuvre le dispositif TRE (Techniques de Recherche d'Entreprise)

Finalité :

Faciliter l'intégration des apprenants dans le marché du travail en les préparant efficacement à la recherche d'emploi, tout en renforçant l'attractivité de l'OFA reconnu comme un établissement offrant un soutien complet aux jeunes pour une meilleure insertion professionnelle.

Accompagnement par la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) :

Donner accès à l'outil du CCCA-BTP Destination CAP BTP.

C'est une solution qui apporte une réponse filière pour répondre aux défis actuels de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle dans le secteur du BTP. Elle offre un parcours complet et personnalisé aux jeunes et un support crucial aux CFA et entreprises du secteur.

Les objectifs de l'outil :

- Comblent le fossé entre les jeunes souhaitant s'orienter vers le BTP et les opportunités réelles de formation et d'emploi dans le secteur ;
- Assurer une insertion professionnelle réussie et significative pour les jeunes dans le secteur du BTP ;
- Proposer un accompagnement personnalisé des jeunes : Chaque utilisateur de la plateforme bénéficie d'un suivi personnalisé, adapté à son profil et à ses aspirations. Ce suivi va de l'orientation initiale, à travers des tests de compétences et d'intérêts, jusqu'à l'insertion professionnelle, avec des stages et des opportunités d'emploi directement négociés avec les entreprises du secteur.
- Offrir aux CFA une meilleure visibilité grâce à des outils de marketing digital intégrés sur la plateforme, qui permettent une promotion ciblée de leurs programmes de formation. Des partenariats sont également développés avec les entreprises locales pour assurer des débouchés concrets aux apprentis.
- Créer des synergies entre les entreprises et les apprentis : Des forums d'emploi virtuels et des rencontres en face à face sont organisés régulièrement pour construire des ponts entre les employeurs et les futurs employés, garantissant ainsi un alignement optimal entre les besoins du marché et les compétences des apprentis.

Indicateurs de réussite :

- Augmentation significative de l'intérêt des jeunes pour les formations dans le BTP, se traduisant par une hausse des inscriptions dans les centres de formation du BTP.
- Nombre de création de CV

- Nombre de contrats d'apprentissage
- Nombre de vidéos réalisées par les jeunes

Budget alloué pour ce thème et par site de formation : 15 000 € TTC

Thème 3/ Optimisation du réseau d'anciens (Alumni)

Objectif :

- Mettre en place ou optimiser le réseau d'anciens apprentis pour utiliser ce groupe comme un levier de développement, de support et de rayonnement de l'OFA sur le territoire.

Finalité :

Créer une communauté soudée et engagée autour de l'OFA favorisant le partage d'expériences, le mentorat, et le développement de nouvelles opportunités professionnelles et de partenariats pour l'OF.A et ses membres.

Accompagnement par la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) est détaillé dans l'annexe 2 jointe à ce cahier des charges :

L'OFA aura le choix du prestataire qu'il souhaite solliciter pour la mise en œuvre du dispositif du CCCA-BTP dans le respect de la méthodologie voulue par le CCCA-BTP. A ce titre, le prestataire devra accepter les règles de pilotage décidées par le CCCA-BTP et managées par la Direction des Appels à Projets et Expérimentations (DAPEX).

Indicateurs de réussite :

- Nombre d'adhérents au réseau d'anciens
- Augmentation du nombre de visiteurs sur le site internet de l'OFA
- Augmentation du trafic sur les pages écoles des réseaux sociaux
- Augmentation du nombre de demandes issues de la communauté d'anciens et des entreprises
- Nombre d'interactions commerciales avec la communauté d'anciens (développement de la relation client avec les alumni, ...)

Indicateurs d'impact :

- Taux de retour en formation continue : Proportion d'anciens apprentis qui s'inscrivent à des programmes de formation continue.
- Réseau professionnel : Taille et activité du réseau d'alumni, mesurée par le nombre de connexions et d'échanges professionnels au sein de la communauté.
- Contribution à l'image de marque : Impact des anciens apprenants sur l'attractivité et la réputation du centre de formation, évalué par des sondages ou des études de cas.
- Réseautage et mentorat : Nombre de relations de mentorat établies et suivies au sein du réseau d'alumni.

Ces indicateurs permettront de suivre et d'améliorer la performance et l'impact de leurs dispositifs, assurant ainsi une meilleure satisfaction des apprenants et une optimisation de leur parcours client.

Budget alloué pour ce thème et par site de formation : 15 000 € TTC

Thème 4/ Opération Sourcing Novatrice avec avant-première de Cinéma

Objectif :

- Utiliser un événement culturel populaire, tel qu'une avant-première de cinéma, pour attirer les prospects et accroître la visibilité et la notoriété du CFA sur son territoire.

Finalité :

Renforcer la présence et l'image de marque du CFA dans la communauté locale, attirer un nombre plus important de candidats potentiels et établir le CFA comme un acteur innovant et attractif dans le domaine de la formation professionnelle

Accompagnement par la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) est détaillé dans l'annexe 3 jointe à ce cahier des charges

Indicateurs de réussite :

- Nombre de présent par rapport à l'objectif fixé
- Qualité de l'évènement
- Nombre d'inscriptions
- Nombre de placements
- Nombre de test de positionnement, de potentiel ou de recrutement réalisé
- Nombre de rdv décroché avec un prospect à la suite de l'évènement

Indicateurs d'impact :

- Augmentation des inscriptions d'apprentis à une formation du BTP dans le CFA (cycle initial ou poursuite d'étude)
- Le taux de transformation des inscriptions des prospects captés lors des évènements

Budget alloué pour ce thème et par site de formation : 15 000€ TTC

- **Les attendus de l'appel à candidatures**

L'OF-A candidat doit démontrer sa motivation à la mise en place de deux ou plus des sous thèmes proposés dans cet appel à candidatures. Il doit notamment proposer la démarche de mise en œuvre du dispositif proposé par le CCCA-BTP dans ce cahier des charges.

Ces éléments serviront de critères d'évaluation et de sélection des candidats.

2– LA DUREE DE L'APPEL A CANDIDATURES

L'appel à candidatures est ouvert du 10 septembre au 31 décembre 2024.

3 – LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de cet appel à candidatures, l'accompagnement des lauréats prendra la forme de :

- **Accompagnement direct** du CCCA-BTP.
 - Le versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature directement par une équipe projet interne ou la possibilité d'être accompagné par un prestataire expert choisi par l'OF.A.

Et

- L'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (apporter des préconisations, analyser la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur etc.); De plus, les équipes métiers pourront éventuellement mettre à disposition leurs réalisations (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.).

Le CCCA-BTP a prévu un budget global de 2 M€ TTC pour cet appel à candidatures.

En complément du détail des dispositifs mentionnés dans chaque thème, le CCCA-BTP mettra également à disposition l'expertise de sa direction Marketing développement et innovation stratégique.

Cet accompagnement vise à :

- Elaborer en amont une phase d'ingénierie conception permettant de faciliter le déploiement pour chaque CFA et définir les attendus de chaque projet
- Donner un avis consultatif le cas échéant sur le choix du prestataire
- Présenter les attentes de chaque parcours pour permettre aux OF de bien comprendre les attentes de chaque dispositif
- Apporter des préconisations sur les problématiques rencontrées.
- Apporter une expertise sur la conception et la mise en œuvre des actions projetées

- S'assurer de la pertinence des actions et s'assurer du bon déploiement des parcours choisies

Le CCCA-BTP, dans le cadre de cet appel à candidatures, pourra accompagner les OF.A jusqu'à la consommation totale du budget prévu *.

****dans la limite de la consommation totale du budget dédié de 2 M€ (deux millions d'euros) à l'appel à candidatures.***

Ce financement ne prend pas en charge la réalisation de travaux, l'achat d'équipements ou de mobiliers.

4 – COMMUNICATION DES DOSSIERS

Les candidatures devront impérativement être déposées complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés dans le cahier des charges et dans l'Espace candidat devront être déposés soit sur l'Espace candidat du candidat sur la plateforme d'appels à projets soit dans le dossier projet remis sur la plateforme. Chaque candidat devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (projet, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au :

Le 31 DECEMBRE 2024 AVANT 20 HEURES.

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans la partie I du présent cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le candidat dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde spécifique par appel à candidature. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

ANNEXE 1 (Thème 1)

Thème 1/ Diagnostic de l'Organisation Commerciale

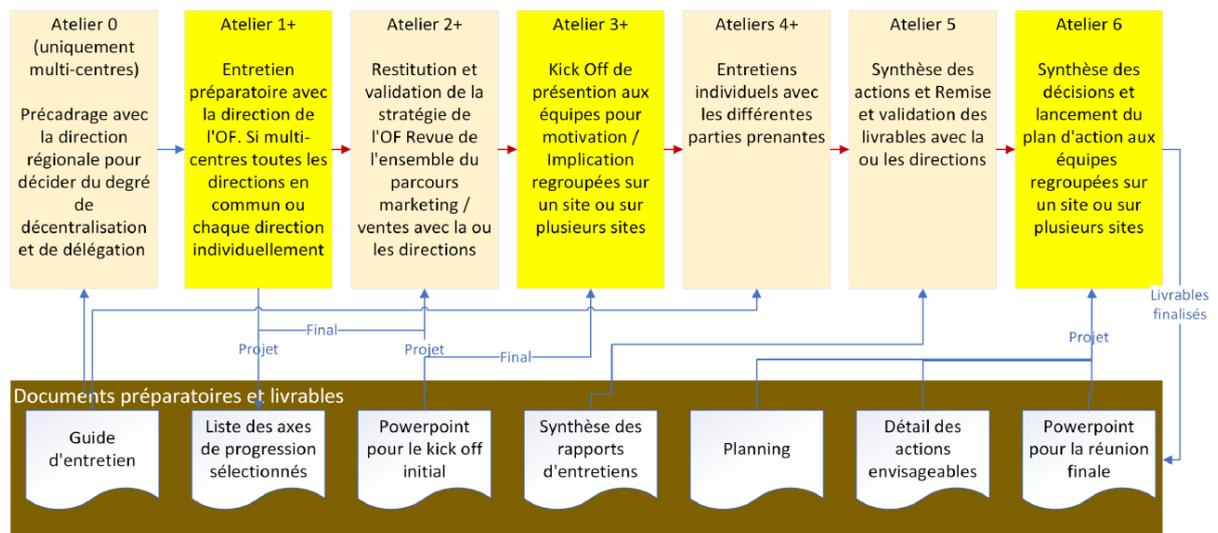
Méthodologie

Les candidats doivent suivre la méthodologie préconisée par le CCCA-BTP.

Un guide méthodologique complet est disponible pour ceux d'entre vous qui le souhaitent. Il est également possible de vous faire accompagner par une entreprise utilisant cette méthodologie.

De façon synthétique cette méthodologie repose sur la réalisation d'ateliers et de livrables. Les ateliers peuvent dépendre des sujets sélectionnés et du nombre de sites concernés.

Le schéma général d'ensemble est celui-ci :



Si les axes de travail n'ont pas été définis lors de la candidature, ils le seront lors de l'atelier 1. Même s'ils ont été définis, il est recommandé de les valider ou de les faire évoluer lors de l'atelier 1.

Tous les ateliers sont préparés en amont et font l'objet d'un guide d'entretien et/ou d'une présentation PowerPoint.

Le détail des ateliers est disponible dans le guide méthodologique avec la description de leur préparation, de leur déroulement et des décisions à prendre.

En résumé les ateliers ont pour rôle de :

- **Atelier 0 :** il n'est réalisé que dans le cas des OFA multisites. C'est par exemple lors de cet atelier qu'est décidé si les ateliers suivants se font par centre ou regroupent tous les centres. C'est aussi l'occasion d'informer tous les directeurs de centres et leurs équipes.

- **Atelier 1** : Il implique les directions des centres et les directions commerciales. Lors de cet ateliers les sujets de travail sont définis (s'ils ne l'ont pas été lors de la candidature) ou confirmés. Les objectifs sont fixés et l'ensemble de la mission est organisée : personnes concernées, calendrier, livrables...
Si des écarts sont constatés entre le budget disponible et les objectifs, l'ajustement se fait lors de cet atelier.
- **Atelier 2** : C'est un atelier de restitution et de validation lors duquel vous sont présentés :
 - Le rapport d'étonnement
 - La formalisation de l'organisation et des processus existants
 - La reformulation des objectifs
 - La liste des collaborateurs concernés
 - Une proposition de présentation pour l'information des collaborateurs concernés
- **Atelier 3** : Le projet est présenté à tous les collaborateurs concernés afin d'obtenir leur adhésion et leur pleine participation.
- **Atelier 4** : Série d'entretiens avec les collaborateurs choisis en commun avec la direction. Le but de ces entretiens est notamment de vérifier que la vision des collaborateurs est alignée avec celle de la direction et de recueillir leur avis sur les axes d'amélioration. L'objectif est aussi de renforcer leur adhésion et/ou d'identifier les éventuelles résistances.
- **Atelier 5** : Présentation du plan d'action détaillé et chiffré à la direction selon son souhait. Ce plan d'action est modifié et complété en fonction des souhaits de l'OF. Il intègre la prévision des moyens de réalisation et les éventuels besoins de ressources et de financement.
- **Atelier 6** : Présentation du plan d'action, du calendrier et des objectifs aux collaborateurs. Anticipation des objections et des craintes pour de nouveau obtenir / renforcer l'adhésion.

Dans le cas des organismes de formation multisites il peut y avoir un atelier par site pour les ateliers 1 à 4. Les ateliers 5 et 6 doivent concerner l'ensemble des sites.

Les livrables

Ils comprennent ceux mentionnés ci-dessus plus les comptes rendus des différents ateliers :

- La liste des axes de progression sélectionnés
- La reformulation de la stratégie et des tactiques commerciales de l'organisme de formation accompagné, par exemple :
 - D'un rapport d'étonnement
 - D'un SWOT
 - D'une analyse des ressources disponibles et des goulets d'étranglement
 - D'une liste des processus existants
- La présentation réalisée pour le kick-off initial
- La synthèse anonymisée des rapports d'entretiens incluant les écarts entre la vision de la direction et celle des collaborateurs
- Le détail des actions envisagées avec
 - Les résultats attendus de ces actions
 - Le planning de mise en œuvre le cas échéant
- La présentation réalisée pour la réunion finale

- Les comptes rendus des différents ateliers

ANNEXE 2 (Thème 3)

Thème 3/ Optimisation du réseau d'anciens (Alumni)

Méthodologie :

Atelier 1 : Formalisation de l'expression de besoins et des livrables. Ceci inclut les objectifs qui seront retenus et leur hiérarchisation.

- Cadrage du projet avec le CCCA BTP et le prestataire pressenti
- Présentation de la démarche
- Validation de la méthode par la direction du CFA
- Listes des livrables

Atelier 2 : Constitution des fichiers, outils, procédures, ressources nécessaires, difficultés anticipées, respects des règles dont RGPD...

- Etat des lieux des fichiers apprentis, entreprises, ...
- Mise en place d'outils pour la constitution de la base de données
- Approche RGPD et ses règles
- Mise en place de procédures d'identification des ressources nécessaires
- Restitution à la Direction

Atelier 3 : Identification de l'offre existante et préconisation de développement.

- Identification de l'offre existante
- Formalisation de la préconisation au regard du projet d'établissement

Atelier 4 : Sélection de plateformes dédiée et utilisation de réseaux sociaux

- Identification du besoin
- Recherche et préconisation d'une solution
- Analyse de la présence sur les réseaux sociaux

Atelier 5 : Animation du réseau, moyens et procédures nécessaires

- Elaboration des actions à mettre en place
- Rédaction d'un document synthèse

Les livrables

- Les comptes rendus des ateliers
- Constitution d'un fichier cible
- Document écrit retraçant la méthodologie pour alimenter la base de données chaque année
- Elaboration d'une offre de services CFA dédiée aux anciens
- Plan d'actions pour animer ce réseau de manière annuelle
- Création de supports de communication dédiés (rubrique internet, plaquette, solutions digitales ...)
- Tableau de bord de suivi

ANNEXE 3 (Thème 4)

Thème 4/ Opération Sourcing Novatrice avec avant-première de Cinéma

Méthodologie et livrables

Organisation par le CCCA BTP d'un Webinaire de 20' sera organisé pour répondre aux questions en présence du prestataire

Phase de cadrage prise de contact avec l'OF pour préciser ses souhaits concernant l'événement :

- Salle(s) de cinéma
- Période de l'événement du type : mi-janvier, 2ème semestre, rentrée...
- Jour de l'événement : mardi ou jeudi en soirée
- Nombre de fauteuils de cinéma
- Outils de com' pour leur site Web et/ou leurs Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, TikTok, LinkedIn...

Il sera précisé que les OF doivent prioritairement inviter leurs prospects mais qu'ils peuvent également inviter leurs autres publics : partenaire, apprentis, anciens...

Pour les lauréats à 45 jours avant l'événement

- Validation et confirmation à l'OF de la salle de cinéma retenue
- Confirmation de la date et de l'heure de l'événement
- Un kit de communication sera fourni
 - a. Un Template d'e-mailing d'invitation comprenant un Bouton Cliquable (CTA) « MON INVITATION GRATUITE » redirigeant vers la *landing* page d'inscription dédiée à l'événement.
 - b. Un Kit pour les réseaux sociaux comprenant les visuels (formats pour Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram, TikTok) et les textes associés pour chaque plateforme
 - c. Un kit pour le Web, comprenant Visuel, texte et Lien du CTA (à placer de préférence dans un bouton « MON INVITATION GRATUITE »)

30 jours avant l'événement

- Copil à mettre en place pour vérifier les actions réalisées pour la communication de l'évènement par l'OF.
- Si la com est bien mise en place, l'opération aura lieu et donne lieu au versement de la deuxième tranche par le CCCA BTP
- Si les consignes de communication et de promotion ne sont pas respectées malgré les relances l'opération peut s'arrêter.

Le jour j

Accueil au cinéma

- Un espace d'accueil sera possible dans le hall d'accueil, ou dans les allées qui amènent aux salles pour permettre un temps d'échanges et d'accompagnement avec les prospects
- L'OF mobilise 2 conseillers (CJE ou CRE) pour l'accueil des candidats apprentis.
- Possibilité d'offrir un espace à ses entreprises partenaires
- Habillage des écrans d'accueil du hall du cinéma avec un visuel fixe : programmation et message de bienvenue personnalisé avec le logo et la mention de l'OF (+ Logo du CCCA –BTP), Il se peut que quelques rares salles de cinéma ne disposent pas de ce type d'affichage dynamique et ne puisse pas assurer ce service.
- Inviter les apprentis à se présenter 1 heure avant les projections.

Une semaine après l'événement

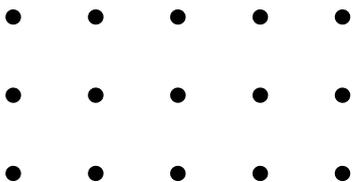
- Mise à disposition de la base Mail des inscrits sera transmise à l'OF pour relance « commerciale » par ses soins.
- Copil de fin à programmer pour clôturer le projet

Livrables

- Kit de communication
- Rétroplanning avec le déroulé des actions de promotion de l'évènement (document écrit)

Indicateurs de réussite

- Nombre de présent par rapport à l'objectif fixé
- Qualité de l'évènement
- Nombre d'inscriptions
- Nombre de placements
- Nombre de test de positionnement, de potentiel ou de recrutement réalisé
- Nombre de rdv décroché avec un prospect à la suite de l'évènement



R E N D E Z - V O U S S U R

www.appels-a-projets-cccabtp.fr

Pour plus d'informations, contactez le CCCA-BTP

19, rue du Père Corentin

75014 Paris

Direction des Appels à Projets et des Expérimentations

(DAPEX)



www.ccca-btp.fr

